

Décision 04-D-57 du 16 novembre 2004

relative aux marchés publics de travaux de revêtement de chaussées dans le département des Pyrénées Orientales

Posted on: 02 décembre 2004 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Centrale Roussillon Enrobés, Colas Midi Méditerranée, SCREG sud-est, Malet, Roussillon Enrobés, Centrale Catalogne Enrobés, Société Jean Lefèbvre, Société Jacques Coupet, Société Danoy

Lire

le texte intégral de la décision

242.85 Ko